

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9

Poste :

Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

En s'abonner :

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.
A PARIS.
Chez BONGREI et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

En s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie,
Place de la Bourse, 2.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Octobre 1878.

Chronique générale.

LA GUERRE AU SOCIALISME.

Si l'on en croit certains symptômes, le
radicalisme arrivé s'apprête à jouer sa par-
tie dans la guerre de M. de Bismark contre
le socialisme. La position est la même. M. de
Bismark s'est servi des socialistes pour cer-
taines fins. Il n'en est pas autrement de nos
radicaux : quels mirages n'ont-ils pas fait
jouer aux yeux des « travailleurs », quand
il s'agissait de prendre d'assaut le pouvoir !
Mais les hauts lieux occupés, les visages
changent avec le langage : « Amis, nous
sommes vainqueurs. Sachons nous modérer
pour consolider notre victoire. Plus de chi-
mérique espérance. Rassurons les intérêts
nés et actuels qui, seuls, sont en puissance. »
Voici un des symptômes de cette réaction du
radicalisme contre ses complices du socia-
lisme.

Cette malheureuse classe ouvrière, que
les révolutionnaires berment depuis si long-
temps, ne sait pas que, parmi les immortels
principes de 89, dont elle fait ses comman-
dements, il y a l'interdiction pour elle de se
réunir et de se donner des chambres syndi-
cales.

Ce principe qui remonte, au reste, très-
haut dans l'histoire du droit, mais que
les coutumes du moyen âge avaient effacé, a
été formulé en loi le 17 juin 1794.

4 septembre. Aujourd'hui les syndicats ou-
vriers pullulent, et c'est à quoi on veut met-
tre un terme.

Il y a dans les paperasses de la Chambre
des députés une vieille proposition, accom-
pagnée d'un vieux rapport, le tout concluant
à ce que la police soit appelée à intervenir
dans la formation des syndicats ouvriers.
C'est cette proposition que l'on est décidé à
faire voter dès la rentrée.

Nous n'avons pas besoin de dire combien
nos « travailleurs » sont, en très-grande ma-
jorité, contraires à cette idée. « Nos syndi-
cats, affirment-ils, existent en vertu de notre
propre droit, et nous ne voulons pas de votre
autorisation. » Cependant, on est parvenu,
paraît-il, à trouver une quarantaine de syndi-
cats ouvriers qui se laisseraient autoriser.
C'est, fort de cette dissidence, que l'on atta-
quera cette fourmillière de petits groupes ou-
vriers, d'où sortent les délégués, les interna-
tionalistes, les auxiliaires de toutes les en-
treprises d'agitation.

Dans moins d'un mois, les Chambres re-
prendront leurs travaux. Les élections de
dimanche ne modifient en rien la situation
des partis, et les choses resteront en l'état ;
il n'y aura que deux pouvoirs de plus à va-
liser, et ceux qui en sont investis n'atten-
dront pas dix-huit mois pour voir leur posi-
tion régularisée.

Nous rappelons, à ce propos, qu'une
douzaine de députés conservateurs atten-
dent encore le bon plaisir de leurs juges ; ce
sont, entre autres, MM. de Mun, Gavini,
Paul de Cassagnac, de La Rochejaquelein,
Decazes, de Fourtoul, baron Reille, Darnaud,
dont les élections ont été soumises à
l'enquête. D'autres n'ont pas encore été l'ob-
jet d'un rapport. Le bruit court déjà que
tous ces députés seront invalidés, et cette
décision serait la mise en pratique des me-
sures « énergiques » dont le National nous
parlait il y a deux jours, au nom de M. de
Marcère.

Comme nous l'avions prévu, on s'accorde
généralement, dans le monde républicain
modéré, pour se montrer satisfait de l'élec-
tion de M. le docteur Chavanne, et de l'é-
chec, assez caractérisé d'ailleurs, du radical
Habeneck.

Cette satisfaction devrait singulièrement
s'amoindrir devant le propos attribué à l'élu
lyonnais par un journal de Paris.

A ceux qui lui demandaient de quel côté
de la Chambre il siégerait, il aurait répondu
textuellement ceci :

« A l'extrême gauche, et, s'il y avait une
gauche plus extrême, j'y serais ; car j'ai des
principes tels, que je crains bien que leur
réalisation n'arrive que dans deux ou trois
cents ans. »

LES PREMIERS PROJETS DE LOI.

On lit dans les Tablettes d'un Spectateur :

« Les journaux officieux, confirmant au-
jourd'hui les informations que nous avons
données le mois dernier, affirment qu'en effet
les ministres ont préparé un certain nom-
bre de projets de loi qu'ils se disposent à
déposer sur le bureau de la Chambre dès
sa rentrée, en demandant l'urgence de leur
discussion.

« Ces projets de loi sont :

1° Un projet tendant à augmenter le
nombre des membres du conseil d'Etat, en
élevant le nombre de 22 à 30, et à créer
dans ce tribunal administratif une section
spéciale de législation ;

2° Un projet de loi destiné à introduire
diverses réformes, depuis longtemps récla-
mées par l'opinion publique, dans notre
code d'instruction criminelle, notamment
en ce qui concerne le secret de l'instruction,
la détention préventive et les mandats de
comparution ;

3° Un grand projet de loi sur le classe-
ment des travaux à exécuter pour achever
notre réseau de voies navigables et nos
ports maritimes ;

4° Un projet organisant l'enseignement
primaire supérieur ;

5° Un projet établissant l'obligation de
l'instruction primaire ;

6° Un projet portant création d'une
caisse des lycées et collèges, par analogie
avec la caisse des écoles primaires ;

7° Un projet destiné à relever la solde
des officiers pour compenser la retenue plus
considérable effectuée annuellement, d'a-
près la nouvelle loi sur les pensions.

8° Un projet tendant à élever du quart
au tiers la portion de la pension des soldats
reversible sur leurs veuves ;

9° Un projet analogue au précédent
pour les veuves des marins. »

Nous apprenons que M. Gambetta sera
dans l'impossibilité absolue de pouvoir dis-
courir, comme il se le proposait, pendant
son voyage en Italie. Un de nos agents di-
plomatiques a informé notre gouvernement
que, depuis que l'on connaissait en Italie la
prochaine arrivée de M. Gambetta, des or-
dres avaient été donnés pour s'opposer à
toutes réunions dans lesquelles le tribu-
n français pourrait être invité à parler.

Est-ce que réellement il serait question de
plébisciter la République ? C'est que vrai-
ment les instructions envoyées aux préfets,
à la suite des fameux dîners municipaux de
M. de Marcère, tendraient à faire croire que
le gouvernement est bien dans l'intention de
faire un appel au pays.

M. Léon Say vient de terminer le travail
qu'il doit soumettre à la commission du
budget, sur le rétablissement des perceptions
des villes.

Le nombre des étrangers à Paris diminue
sensiblement depuis quelques jours. Au 21
septembre on comptait 3,869 locaux va-
cants ; le 4^e octobre, le nombre en était de
5,099, soit 1,230 en plus.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

Mlle MARTHE LACHÈSE

(CAMILLE DE CÉRANS)

(Suite.)

Ils s'assirent et causèrent pendant quelque temps.
Alice parvint enfin à faire tomber la conversation
sur la peinture, ce qui amena à s'occuper de Salo-
mon. Tout à coup M^{me} Montferrier s'écria :

— Oh ! si vous saviez !... si j'osais vous dire !...
Faut-il que je vous raconte ?... Oui, eh bien ! oui,
puisque vous êtes un ami...

— Ah ! fort bien ! dit le vieillard en posant gra-
vement le doigt près de la branche d'or qui rele-
vait ses conserves. Traduisons : — Je me suis aper-
çue, docteur, que vous vous doutiez de quelque

chose. Et, dans la crainte que vous ne surpreniez
mon secret, je vais vous le livrer, afin de vous
obliger à garder le silence.

— Oh ! comme vous dites cela ! murmura Alice
un peu honteuse d'être si complètement devinée.

— Mon Dieu ! dans mes paroles je ne tiens qu'à
l'idée. Si la forme ne vous paraît pas convenable,
indiquez-moi celle que je dois prendre, je l'accep-
terai aussitôt.

— Vous êtes bien méchant aujourd'hui.

— C'est à force d'être impatient, ne le voyez-
vous pas ? Ne me faites donc pas languir, je vous
écoute.

Alice ne chercha pas à garder de réticences et
fit connaître entièrement au docteur la généreuse
immolation à laquelle M^{me} de Kemper s'était vouée.

A mesure qu'elle parlait, M. Renaud s'essuyait le
visage.

— Oh ! que me dites-vous ainsi !... noble en-
fant !... brave Salomon !...

Enfin, quand la jeune femme cessa :

— Allons, mon pauvre cœur, murmura le vieil-
lard, te voilà pris par là !... Que ferai-je, mon Dieu,
mais que ferai-je pour eux ?

— Tout d'abord, vous taire avec soin.

— Pour cela n'avez crainte. Je sais me taire lors-
qu'il le faut, même quand on ne me le demande
pas. Je sais garder les secrets que l'on me confie
et aussi ceux que je surprends. Pour achever toute

ma pensée, croyez-vous que, plus de vingt fois, je
n'ai pas eu envie de prendre Léopold à partie ?

— Que voulez-vous dire ? s'écria Alice avec ef-
froi. Quel étrange sujet abordez-vous tout à coup ?

— Nous sommes à l'heure des épanchements.
On ne trompe pas facilement des yeux de soixante-
douze ans aidés du cœur d'un vieil ami.

— Je n'ai pas à me plaindre de mon mari.

— D'une manière grave, je le sais. Léopold est
un honnête homme, vous avez la consolation su-
prême de pouvoir l'estimer. Mais je connais sa froi-
deur ainsi que ses exigences. Ne cherchez pas à
nier.

— Oh ! dit la jeune femme en joignant les
mains, que personne au monde, pas même mon
père...

— Rassurez-vous, ma pauvre enfant. Je veux
seulement vous faire comprendre qu'avec moi vous
n'avez plus besoin d'aveux. J'ai fait sauter votre
mère sur mes genoux, je puis être le confident de
son Alice. Il y a six ans que vous êtes mariée : pres-
que depuis ce moment, je m'afflige tout bas avec
vous ; je ne suis pas resté longtemps sans pénétrer
au fond des choses. Laissez-moi ajouter que j'ad-
mire votre doux courage, votre patience pour vous
oublier vous-même en toute occasion...

— Ne m'admirez pas, reprit Alice avec feu, j'au-
rais été bien lâche si j'avais agi autrement. J'ai été
entraînée, pour ainsi dire, dans la voie du sacrifice :

mais c'était une autre qui l'avait choisie. Moi, j'ai
été comme la plante qui se soutient parce qu'elle
s'appuie, même quand, pour chercher cet appui, elle
doit s'incliner un peu.

Le nom de Christine, ce nom si cher à son affec-
tion, vint encore sur ses lèvres, et le vieux docteur
recommença à s'essuyer les yeux.

— Ne m'imitiez pas, dit-il en voyant que son émo-
tion gagnait M^{me} Montferrier. Il ne faut pas que
Léopold vous demande la cause de vos larmes.
Revenez à notre artiste, plutôt. Par toutes les lois
du Codex ! je vous promets que je vais courir,
aussi agile que la renommée, proclamer que de-
puis Rubens...

— N'allez pas trop loin, pourtant. Quand on dé-
passe le but, on le manque.

— Vous avez encore raison. Je vais me borner
à une ardeur soumise à la prudence. Cependant
tenez pour certain qu'on me verra partout, comme
un champion fidèle, prenant l'offensive parfois, la
défensive toujours.

A partir de ce moment on l'entendit en effet dans
les salons de Nantes discourir sur l'exposition et sur
la distinction dont Salomon avait été l'objet.

A ceux qu'il savait incapables de le suivre sur ce
terrain, il démontrait à grand renfort de mots
techniques et de raisonnements de la dernière pro-
fondeur que la commission des récompenses avait
fait preuve d'une justice éclairée.

La Pupille de Salomon, en vente à Saumur, chez DIZÉ,
libraire, rue Saint-Jean, et chez MILON, libraire, rue
d'Orléans. — Prix : 3 francs.

Avant la clôture définitive de l'Exposition, M. Krantz se propose de donner une grande fête, dans le palais du Trocadéro, à tout le monde officiel et aux exposants qui auront été récompensés.

Il est peu probable que le roi d'Espagne doive assister à la distribution des récompenses de l'Exposition universelle. Le gouvernement républicain a peut-être pris ses propres désirs pour une réalité; mais il n'y a nulle apparence jusqu'ici que le jeune roi Alphonse XII, encore sous le coup de la douleur qui l'a frappé, vienne en France en ce moment. Il y a également d'autres raisons.

LES PRINCES DE LA RÉPUBLIQUE.

Le Figaro emprunte à la Gazette de Lausanne quelques détails sur le séjour du chef des gauches au château des Crêtes, en face du lac de Genève:

« Le château des Crêtes, ce délicieux coin de terre, jeté comme un jardin d'Edin sur les rives enchantées du bleu Léman, est habité depuis quelques jours par les notabilités de la politique française.

« M. Gambetta, arrivé aux Crêtes le 21, a trouvé, parmi les hôtes de M^{me} Arnaud: M. le député Guichard, MM. Lepère, Cochery, Challemel-Lacour, Floquet, Folliet, etc.

« Cependant on fait peu ou point de politique aux Crêtes. On y contemple le lac et nos belles montagnes dorées par le soleil de septembre. Puis on fait des promenades de droite et de gauche, à Saint-Gingolph, à la porte de Scex, au château de Chillon...

« Jeudi, M. Gambetta doit aller à Brigue, invité par la compagnie du Simplon. N'ayant pu assister aux fêtes d'inauguration de cet été, il a désiré visiter néanmoins la nouvelle ligne et toucher du doigt le pied de la montagne qui reste à percer.

« M. Léon Renault, qui est actuellement en Italie, devait aussi venir à Brigue, mais des faits nouveaux sont survenus, qui l'empêchent de donner suite à ce projet et l'obligent à rentrer directement à Paris. »

Les princes de la République, c'est nous qui les sont!

Le mot de M^{me} Flocon est toujours vrai. Ces démocrates austères qui — en paroles — ne songent qu'au bien-être du pauvre peuple, mènent la vie de château avec une aisance toute particulière. Sous prétexte d'extirper les « anciens abus », il se les approprient, tout simplement. Comme ils doivent rire entre eux des benêts qui les fêtent au nom du progrès démocratique! Ils sont les seigneurs du dix-neuvième siècle, les châtelains des temps modernes, les marquis de Carabas intronisés par la Révolution. Des vasseaux et des vasseaux leur portent la dime et battent pour leur comptaire les pauvres grenouilles, qui préféreraient un roi à ces grues

A ceux dont il pouvait craindre les répliques, il se contentait de dire:

— Que nous apprend la sagesse des nations? que nul n'est prophète en son pays. Vous voyez bien qu'on doit toujours croire aux proverbes.

XII.

Ce grand succès ne fut pas le dernier qu'obtint Salomon. Deux fois encore, dans des conditions analogues, il envoya des tableaux au salon: les éloges les plus flatteurs et deux nouvelles médailles lui répondirent. Alors un doreur faisant aussi le commerce des couleurs, toiles, etc..., promit que l'endroit le plus favorable de ses vitrines serait désormais consacré à exposer les tableaux du peintre nantais.

Au fur et à mesure qu'une œuvre sortirait des mains de Barthélemy, elle était donc assurée d'apparaître devant ses concitoyens pour tenter leurs désirs en même temps qu'elle charmerait leurs yeux.

Ce fut à cette même époque que, loin de Nantes, au fond de ce Paris qui, bien qu'envahi par tous, sait encore donner une place à chacun, on commença à beaucoup s'occuper, dans le monde artistique, de tableaux ravissants, déposés ordinairement chez Goupil et signés seulement d'une Hermine.

Qui les croquent, qui les tuent,
Les gobent à leur plaisir...

Quant au peuple, ils ne s'en soucient guère. Le peuple est fait pour crier *vivat* sur leur passage. S'il fait mine de réclamer ce qu'on lui a tant de fois promis au nom de la démocratie et du progrès, on lui jette en pâture quelques curés et quelques évêques...

Pendant ce temps-là, MM. Cochery, Challemel, Gambetta et autres grands de la terre mènent gaiement la vie au château des Crêtes, et, ayant beaucoup d'argent, peuvent jouir largement des charmes de la Suisse.

(Gazette de France.)

COMME EN AMÉRIQUE.

M. Louis Blanc, dans son dernier discours, a réclaté « le droit de réunion comme en Amérique. »

Or, voici comment les choses se passent dans cette République:

Il y a six mois, sept cents individus se réunirent à New-York, à l'occasion de la question des salaires.

Un orateur reçut au milieu de son discours deux coups de revolver; ses partisans se jetèrent sur le « tireur » et l'assommèrent. Puis la mêlée devint générale. La réunion fut interrompue, et, la salle évacuée, on trouva 16 morts et 22 personnes grièvement blessées.

Il y a deux ans, un orateur bafoué ne trouva rien de mieux que de sortir et de mettre le feu au bâtiment.

Etranger.

Londres, 3 octobre.

Lord Beaconsfield, le colonel Stanley, ministre de la guerre, et M. Smith, premier lord de l'amirauté, sont réunis au château du premier ministre pour aviser aux moyens de mettre à exécution les mesures décidées par Sa Seigneurie et qui sont:

- 1^o Rappel de la réserve;
- 2^o Concentration des flottes de la Méditerranée et de la mer de Marmara;
- 3^o Ultimatum à Sheer-Ali;
- 4^o Quotité des subsides à demander au Parlement;
- 5^o Opportunité de la convocation des Chambres au 31 novembre.

Le cabinet de Saint-James refuse de prendre en considération le projet de traité entre la Russie et le sultan, et menace la Porte de s'annexer définitivement l'Asie-Mineure, si les bruits d'une entente entre la Turquie, l'Afghanistan et la Russie se confirment.

Berlin, 3 octobre, soir.

Le prince de Bismark aura une entrevue avec le prince Gortschakoff à Berlin dans quelques jours. Le cabinet allemand est très-opposé à une rupture entre la Russie et la Grande-Bretagne, et le chancelier allemand menace de retirer son appui à la Rus-

Le mystère dans lequel se débattait leur auteur ajouta encore à l'intérêt que le mérite de ces peintures ne pouvait manquer d'exciter. On ne sut rien sinon qu'à la tête de ceux qui exaltaient et protégeaient l'Hermine, s'était hautement placé M. Le franc. La vogue pour les tableaux marqués du chaste emblème augmenta de jour en jour, et bientôt ce fut à haut prix que se payèrent ces toiles, ordinairement de petite dimension.

Salomon n'apprit même pas qu'il existait sur la terre un peintre préférant l'anonyme aux applaudissements. Il ne s'occupait guère de ce qui se passait ailleurs: il avait bien assez à faire de compter ses propres triomphes et d'en préparer de nouveaux.

En effet, autant ses toiles d'autrefois avaient été dédaignées, autant celles qui se succédaient maintenant chez le marchand de couleurs trouvaient des appréciateurs rapides. Et, chose étrange! une même réussite semblait assurée à tous les sujets que traitait tour à tour le pinceau fantaisiste de Barthélemy.

La vedette gauloise s'indignant à la vue d'une légion romaine, le paysage dont un groupe de palmiers expliquait les couleurs orientales, les vaches paissant tranquillement sous le regard d'un père breton, Louis XI prisennier à Péronne, le Poète à genoux devant la Muse, obtenaient un égal succès.

A peine une toile était-elle exposée qu'un ama-

sie en ce qui concerne la Bulgarie et la Roumélie, si le czar protège l'émir de Caboul.

Un télégramme arrivé de Calcutta porte que l'émir demande que la Grande-Bretagne lui restitue sa pension, abandonne Guettah et n'envoie qu'un diplomate et non pas un général à la tête d'un corps d'armée, à Caboul. Lord Lytton repousse ces propositions.

On fait habilement circuler le bruit dans les présidences que c'est d'accord avec le sultan que la reine-impératrice des Indes a résolu de châtier Sheer-Ali.

Chronique militaire.

LA CHARGE DU FANTASSIN.

Les récentes grandes manœuvres ont été l'occasion d'expériences pleines d'intérêt sur la charge du fantassin en campagne.

La précision et la rapidité du tir des armes à feu aujourd'hui en service, obligent le soldat à prendre de grandes précautions pour se soustraire aux coups de l'ennemi. Quand on attaque, il faut s'avancer d'abri en abri, et gagner, toujours rapidement, des positions de plus en plus rapprochées de l'adversaire.

Les troupes qui, au début de l'action, avaient été tenues en arrière, sont successivement portées sur la chaîne pour renforcer la ligne de combat; leur entrée en action détermine de nouveaux mouvements en avant, de telle sorte que l'offensive actuelle se résume en une série de feux de position, entremêlés de courses ou de bonds d'amplitude variable, exigeant, de la part de ceux qui les exécutent, une dépense de forces toujours considérable.

Il faut enfin qu'au moment décisif le soldat ait encore assez de vigueur pour donner l'attaque et pour s'élaner énergiquement à l'assaut.

Pendant ce dernier effort, les fantassins ont ordinairement à parcourir de 150 à 200 mètres à toute vitesse.

On conçoit combien il importe, dans de pareilles conditions, de ménager le plus possible les forces du soldat et de ne l'exiger jamais de lui que le strict nécessaire.

Déjà, en janvier 1876, M. le général de Cissey avait pris une décision réduisant sensiblement le poids des effets et armes à porter par le soldat en campagne. M. le général Borel fit un pas de plus dans cette voie.

Il parvint ainsi à réduire la charge totale du fantassin à environ 25 kilogrammes, dans lesquels sont compris les effets d'habillement et le linge de corps portés par le soldat.

Ce résultat, relativement satisfaisant, ne peut être obtenu qu'à l'aide de suppressions et de changements dont il est intéressant de dire quelques mots, puisque nos frères et nos enfants seront admis à bénéficier de ces modifications quand la loi sur le service obligatoire les appellera sous les drapeaux.

La tente-abri et ses accessoires sont définitivement supprimés. Ils deviennent inutiles en raison du parti que l'on a pris de cantonner désormais les troupes en marche et en campagne. La tente-abri nous vient d'Algérie, pays où elle a rendu et rend encore d'utiles services; mais son emploi dans les guerres d'Europe nous a été fatal, et il y a lieu de s'étonner quelque peu qu'on ait mis six ans à s'en apercevoir.

La demi-couverture de campement dont les soldats se servaient sous la tente-abri est supprimée aussi. Mais le ministre fait étudier les moyens de remplacer la demi-couverture par une toile légère et imperméable. Plusieurs modèles ont été essayés pendant les grandes manœuvres.

Celui qui paraît avoir le plus de chances d'être adopté consiste en une toile rectangulaire de 1

leur inconnu en faisant offrir un prix ordinairement au-dessus de celui que Salomon aurait osé demander.

L'œuvre disparaissait, allant sans doute, comme ses aînées, porter dans une contrée nouvelle la renommée de son auteur.

De tout cela Barthélemy finit par conclure que, jusqu'à ce jour, il s'était jugé lui-même timidement. Il aimait trop consciencieusement son art pour accepter de se négliger; néanmoins, il se permit quelquefois, désormais, de perfectionner un peu moins. « Car, disait-il, c'est un excès de poursuivre la recherche du mieux alors qu'on a trouvé le bien. »

En même temps que la joie chaque jour renouvelée de voir sa pensée comprise, son talent reconnu, sa réputation grandissante, une modeste fortune entraînait peu à peu dans le logis de l'artiste. Le tableau de Viviano, acheté au salon pour une galerie de Belgique, avait été payé six mille francs. Les deux autres tableaux médaillés avaient été placés également d'une manière avantageuse. Des sommes moins fortes mais qui, s'additionnant sans cesse, finissaient par faire un total sérieux, suivaient immédiatement la vente des toiles déposées chez le doreur.

(A suivre.)

mètre 80 de long sur 70 à 80 centimètres de large. Au bivouac, cette toile servirait à isoler le soldat du sol humide quand la paille de couchage ferait défaut. En marche, elle pourrait, grâce à une fente parallèle au grand côté et dans laquelle l'homme passerait la tête, être portée comme une espèce de chasuble garantissant de la pluie les effets et le sac du soldat.

Chacun de nous a pu voir dernièrement, dans les cantonnements de Saint-Maur et de Vincennes, les énormes marmites en fer battu dont les soldats se servent pour faire la soupe en campagne, et dont une seule suffit à huit hommes. Si celui qui porte la marmite reste en arrière ou vient à disparaître, les sept autres sont dépourvus et se trouvent fort empêchés de préparer leur nourriture en arrivant à l'é-tape.

On a ingénieusement imaginé de remplacer la marmite à huit hommes par d'autres plus petites, devant, en principe, ne servir qu'à deux hommes, mais pouvant, au besoin, être utilisées pour trois ou même pour quatre hommes. De cette manière, le service se trouvera mieux assuré, et, condition essentielle, le poids moyen porté par chaque soldat sera moindre qu'avec la grande marmite.

L'adoption de la marmite à deux hommes permet de supprimer en même temps les grandes gamelles à huit hommes et les petites gamelles individuelles dont on se sert en garnison. En campagne, l'un des deux hommes mangera la soupe dans la marmite, l'autre la mangera dans le couvercle.

On avait essayé, ces dernières années, de remplacer les grands bidons en fer battu à huit hommes par des seaux en toile semblables à ceux dont on se sert pour les incendies. Le seau en toile était à la fois plus léger et d'un chargement plus facile. Mais on reconnut, à l'expérience, que tant que la toile n'est pas complètement mouillée, elle ne conserve l'eau que d'une manière fort imparfaite. Cette considération a fait renoncer au seau en toile. On conservera donc les grands bidons, mais en diminuant de moitié leurs dimensions. Il y en aura un désormais pour quatre hommes.

Autrefois, il était d'usage de pourvoir chaque soldat des ustensiles et ingrédients nécessaires pour nettoyer et entretenir ses effets et ses armes; tous ces petits bibelots constituaient ce que les militaires appellent le *sac de petite monture*; ils consistent en brosses diverses, cirage, graisse, huile pour les armes, fil, aiguilles, etc., jusque et y compris une glace et... une brosse à dents.

L'année dernière, on ne donna plus qu'un sac de petite monture pour deux hommes, à qui les ustensiles et ingrédients devaient être communs, sauf, bien entendu, la brosse à dents, qui resta le plus souvent indivise et, partant, surfeutrée.

Cette expérience ayant réussi — sous la réserve de l'abandon de la brosse à dents — on s'enhardit un peu plus, cette année, dans la voie, pourtant réputée si dangereuse, des innovations, et on ne distribua plus que trois sacs de petite monture par escouade, soit par groupe de douze à quinze hommes.

Les effets et les armes n'en ont pas été plus mal entretenus et les hommes se sont trouvés beaucoup moins chargés.

C'est grâce à cet ensemble de combinaisons qu'on est parvenu à alléger de près de 8 kilogrammes le chargement du fantassin en campagne.

(Le Constitutionnel.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

La commission chargée d'organiser les voyages d'ouvriers et leurs visites à l'Exposition a réglé définitivement l'emploi de la somme de *neuf cent mille francs*, qui lui a été attribuée par le comité central de la loterie.

Voici quelques détails sur cette répartition:

Sept mille ouvriers environ viendront à l'Exposition. Il leur sera accordé réduction de demi-place sur les prix des chemins de fer. Chacun d'eux recevra en outre une somme proportionnée à la distance qui sépare son domicile de Paris.

Les ouvriers dont le domicile est éloigné de Paris de moins de 200 kilomètres recevront chacun 400 francs.

Les ouvriers dont le domicile est distant de Paris de 2 à 500 kilomètres recevront 425 francs.

Les ouvriers dont le domicile est situé à plus de 500 kilomètres recevront 450 fr.

Hier est parti de Paris, pour chaque préfecture, l'état de répartition de ces sommes.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

C'est lundi prochain qu'aura lieu l'ouverture de la saison d'opéra sur notre scène. On sait que la représentation se composera de *Lucie de Lammermoor*, et que nous serons appelés à apprécier le talent de M^{lle} Nau, première chanteuse, qui vient d'être reçue au Grand-Théâtre d'Angers, comme nous l'avons dit, à l'unanimité des votants.

Dans cette soirée, nous reverrons M. Des-camps, le sympathique deuxième ténor, dont on se rappelle les nombreux succès sur les scènes angevine et saumuroise.

Les autres artistes de *Lucie* sont: M. Tol-len, premier ténor; M. Poulain, baryton,

ex-pensionnaire du Théâtre-Lyrique; et M. Letellier, deuxième basse.

Les travaux de la ligne du chemin de fer de Châteaugontier à Craon sont presque terminés et les gardes-barrières sont à leur poste. La réception des gares aura lieu le 12 octobre, et l'ouverture de la ligne est fixée au 28 du même mois.

L'Indépendant d'Indre-et-Loire, journal de Tours, nous a fait l'honneur de reproduire intégralement notre dernière Revue saumuroise concernant les grandes manœuvres.

TOURS.

Le Rallye-Paper a eu lieu hier sur la route de Monnaie. L'arrivée était vis-à-vis le château de Meslay.

M. le baron de Moussac, montait Clavier, est arrivé bon premier. — Bayard, monté par M. de Gontaut, deuxième.

Cette course a été fort belle. Un triste accident est à regretter. Dans une chute qu'il a faite, M. le capitaine Dorion, du 3^e dragons, s'est cassé le bras gauche, un peu au-dessus du coude. La fracture est simple et n'aura pas, nous l'espérons, de suites graves. (Indépendant.)

Sanzais (Deux-Sèvres). — Le petit village de la Garette, commune de Sanzais, a été, ces jours derniers, en émoi par une tentative de suicide accomplie dans les plus douloureuses circonstances. Une femme, mère de trois enfants, restée veuve, s'est, dans un moment de désespoir, jetée dans la rivière avec son plus jeune enfant, qu'elle s'était attaché à l'aide d'une corde.

Le malheureux enfant a poussé des cris de terreur. On est accouru et on est parvenu à retirer de la rivière la mère et l'enfant. Cette pauvre femme était dans un tel état d'exaspération qu'elle s'est précipitée sur les personnes qui l'entouraient. On a eu beaucoup de peine à s'en emparer, et le maire l'a fait conduire à l'hospice de Niort.

LAVAL.

Disparition d'une enfant de 9 ans. — Au mois de septembre 1875, dit l'Indépendant de l'Ouest, on apprenait que deux enfants, deux petits garçons, âgés l'un de 3 ans et l'autre de 4 ans, avaient été précipités dans un puits. Le rumeur publique accusa les parents, et les époux Hacques, père et mère, furent traduits en justice; Hacques, le père, fut condamné aux travaux forcés à perpétuité. La femme Hacques fut acquittée.

C'était par suite des révélations de Marie Hacques, âgée de 5 ans, fille de l'accusé, que la justice avait été informée, et par suite la condamnation prononcée.

C'est précisément cette petite Marie Hacques, aujourd'hui âgée de huit ans, qui a disparu.

On croit être sur les traces de la jeune Marie Hacques, qui aurait été vue au Perdre.

On lit dans l'Indépendance bretonne de Saint-Brieuc :

« Nous avons annoncé le départ, vendredi soir et samedi matin, des réservistes. Deux d'entre eux portaient dans leurs bras chacun un enfant. Ces deux réservistes, qui avaient perdu leurs femmes quelques jours avant leur départ pour Saint-Brieuc, avaient apporté chacun son enfant, qui ont fait leurs vingt-huit jours à la crèche de la Providence, où, du reste, les soins ne leur ont pas manqué. »

GLANES DE L'EXPOSITION.

31^e LETTRE DE PARIS.

Au moment où nous venons de consacrer un article presque spécial à notre Ministère de l'Instruction publique, il serait injuste de ne point faire connaître que des nations étrangères ont cru devoir exposer également ce qui concerne l'enseignement et l'éducation en leur pays. Ce sont :

L'Angleterre, qui n'a pas consacré moins de trois salles à cette Exposition, qu'elle a trouvé le moyen de rendre intéressante et splendide;

La Belgique, dont on connaît l'esprit avancé;

Les Pays Bas, qui brillent dans l'enseignement, comme dans tout le reste;

La Suisse, où tout est instruction, pour ainsi dire; et enfin le Japon, qui, le Japon, que l'Exposition de 1875 a révélé pour un des pays les plus instruits du globe, quand tant de gens le croyaient aussi arriéré qu'il est antique. Et ne croyez pas qu'il y ait là quelques articles seulement, courant les uns après les autres. Non, le Japon possède, comme la France et tous les autres pays éclairés, un Ministère d'Instruction publique; et ce Ministère a fait largement les choses, ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre en parcourant les salles vraiment enchantées de ce pays.

On dit même (mais je n'ai pu vérifier le fait) que le Japon possède dans les vitrines de son Ministère des ouvrages illustrés dont les procédés sont de beaucoup supérieurs à tous ceux qu'emploient en ce genre les Didot, les Mame, les Hachette et les Palmé, et que les membres du jury ont été les seuls auxquels cette nation ait consenti à montrer ces splendeurs. Comme nous tenons ce fait de l'un des membres même du jury, nous l'admettons parfaitement pour vrai, mais avec cette réserve que nous désirerions, là comme partout à l'Exposition, une publicité entière.

Nous aurions mauvaise grâce encore de passer sous silence, sous prétexte que l'Exposition ouvrière est en dehors du Champ-de-Mars, que ces braves travailleurs possèdent, eux aussi, une vitrine importante pour tout ce qui a trait à l'Instruction et à l'Enseignement. Aussi bien cette petite Exposition spéciale, qui touche d'ailleurs à la grande, et qui est placée 45, avenue de La Bourdonnaye, n'est-elle point à dédaigner, pour qui veut connaître et constater le génie producteur de la France. On y trouve, en effet, comme au Champ-de-Mars, les arts libéraux, le vêtement, les tissus, l'ameublement en tous genres et prix, la maréchalerie, la mécanique, et jusqu'aux appareils soit de sauvetage, soit des chemins de fer.

Cette Exposition se présente bien d'ailleurs, avec un beau bâtiment flanqué de deux pavillons, et un jardin sur le devant, qui est orné d'une grille en fer forgé.

Voulez-vous maintenant revenir, pour un instant, à notre Ministère de l'Instruction publique?

Nous exprimerons alors nos vifs regrets que six de nos départements : Basses-Alpes, Creuse, Eure-et-Loir, Gers, Nièvre et Rhône (qui le croirait?), aient cru devoir s'abstenir de tout envoi; et que six autres : Drôme, Hérault, Haute-Savoie, Morbihan, Vaucluse et Vienne, n'aient exposé qu'un très-petit nombre d'objets.

Mais proclamons bien haut, pour l'honneur de ces pays, que huit départements (en dehors de celui de la SEINE), se sont éminemment distingués, et que ce sont, dans l'ordre alphabétique : les ARDENNES, le CALVADOS, le DOUBS, le GARD, la GIRONDE, la HAUTE-SAÛNE, le NORD et SEINE-ET-MARNE.

Enfin, et pour terminer par un exposé de travaux importants, disons :

1^o Que des Cartes en relief ont été envoyées par les Ardennes, le Haut-Rhin, la Haute-Saône et l'Yonne (écoles de Charleville, Menoncourt et Daujoutin, Vesoul et Auxerre);

2^o Que l'Enseignement par les yeux nous vient du Calvados (Caen) et de Meurthe-et-Moselle (Dombasle);

3^o Que des Méthodes de lecture nous ont été envoyées par Maine-et-Loire (Angers), le Nord (Lille) et l'Yonne (méthode de Tholouis);

4^o Que le Calvados, le Loiret, la Meurthe-et-Moselle, le Nord, la Vienne et la Haute-Vienne, ont exposé des Leçons de choses;

5^o Qu'un livre sur l'Organisation de la gymnastique nous vient de Lacapaudière (Loire);

6^o Enfin, que M. Delaplace, à Saint-Maurice (Seine), a doté la France d'un livre qui vient d'enlever tous les suffrages du jury, sur l'Education des enfants.

P. PROUTEAU (de Saumur),

Directeur-propriétaire du journal parisien La Prime.

Faits divers.

Le crime d'Étapes (nouveaux détails). — Deboffe, le meurtrier de Beutin, a subi un nouvel interrogatoire devant le juge d'Instruction. Il persiste dans ses dénégations; même en présence de la tête de la victime, il n'a pas changé d'attitude.

Deboffe reconnaît cependant qu'il a

passé sur la route de Beutin dans la soirée du jeudi, et que la femme qu'on retrouvait assassinée le lendemain a pris place dans sa charrette. Mais, dit-il, il l'avait quittée en route à la suite d'une discussion. « C'est un autre qui a fait le coup, » ne cesse de répéter Deboffe.

L'enquête à laquelle on s'est livré au domicile de Deboffe a amené la découverte de ses malles et des meubles de la femme Selacheux. Quand on lui demanda comment il se fait que ces meubles soient en sa possession, il répond qu'il les a achetés 150 fr.

On a trouvé également dans ses mains un portefeuille noir qui appartenait à la victime. Interrogé sur la provenance de cet objet, Deboffe n'a rien répondu. On a également trouvé un collier de perles et une chaîne en or. Même silence sur ce point.

Les preuves relevées contre lui sont, du reste, accablantes. On a trouvé sur son caleçon des taches de sang; il y en avait aussi sur sa casquette.

Un suicide entouré d'un certain mystère a été accompli jeudi matin sur le Champ-de-Mars, à Rouen.

Vers cinq heures environ, un sergent du 20^e bataillon de chasseurs à pied, appartenant à la 2^e compagnie, est venu se coucher sur le talus, et, quelques minutes après, s'est tiré un coup de revolver dans la tête. La balle a pénétré dans le cerveau. Le malheureux est mort bientôt après à l'hospice, où l'on s'est hâté de le transporter.

Dans une lettre trouvée sur lui, il supplie les siens de ne pas rechercher les causes de son suicide.

Un individu fut condamné à dix francs d'amende pour avoir appelé voleur un commerçant dont il avait eu à se plaindre. Le juge lui ayant adressé une petite admonestation dans laquelle il s'efforça de lui faire comprendre qu'on n'avait pas le droit d'appeler voleur un honnête homme, le défendeur demanda :

— Mais, est-il défendu aussi d'appeler honnête homme un voleur ?

— Pour sûr que non. Le défendeur alors se tourna avec un grand sérieux vers son adversaire et lui dit : Monsieur X..., vous êtes l'homme le plus honnête que je connaisse.

Dernières Nouvelles.

Le volontariat d'un an a vécu ! Un projet de loi est préparé en ce moment pour l'abolir d'une manière définitive. Ce projet sera l'un des premiers qui sera présenté à la Chambre dès la reprise de la session.

On nous télégraphie de Londres :

« Il paraît aujourd'hui décidé que les opérations militaires contre l'Afghanistan commenceront dans les premiers jours de novembre. »

Berlin, 4 octobre, soir.

M. de Bismark a fait une question de cabinet de l'adoption de la loi contre les socialistes, à la commission et au Reichstag.

Les journaux du Pas-de-Calais nous apprennent que Deboffe, l'assassin de la veuve Selacheux, à Étapes, près de Montreuil-sur-Mer, vient d'entrer dans la voie des aveux.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (septembre 1878), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Texte.

Un Homme qui taille sa plume, par Adriaan Brouwer. — Esquisse d'une histoire de la géographie (suite). — Causes des variations de transparence des eaux douces. — Freins à air raréfié, à air comprimé, et électriques. — Observatoire du pic du Midi. — Gisors (Eure). — La Vie sincère (suite). — Les Parades. — Paysages du monde primitif (suite). — La Force et le Droit. — Comment il faut juger un homme. — Légendes turques. — J.-A. Chaptal. — Le Tyran Arision. — Animaux apprivoisés des anciens. — Défense de planter la vigne. — Pensées de Lamennais. — L'Age de pierre aux temps modernes (suite) : les Sambaquis. — Nouvelle ancre. — Vaches au pré. — Santeul.

— Hoxton et Mansour. — Kruiksbank. — Eaux souterraines; Expérience. — Conte d'une vieille fille. — Coutumes chinoises : les Kia-pou ou livres de famille. — Petit Dictionnaire des arts et métiers avant 1789 (suite).

Gravures.

Un Homme taillant sa plume, peinture sur bois, par A. Brouwer. — Impasse, rue de l'Isle, et église paroissiale, à Gisors. — Étriers en fer et en bronze du Musée national de Munich (4 grav.). — Une Parade au boulevard du Temple vers 1816, par Drolling. — Paysages du monde primitif; troisième et quatrième tableaux (2 grav.). — J.-A. Chaptal, d'après une médaille de l'hôtel des Monnaies. — Les Fugitifs, tableau par Pierre-Paul-Léon Glaize. — Animaux apprivoisés des anciens (4 grav.). — Antiquités de l'Amazone; âge de pierre : Vilebrequin et peson en terre cuite. — Une nouvelle ancre. — La Source de la Neslette, par Van Marcke. — Retour d'une partie de plaisir en mer, par Georges Cruikshank. — Boutique d'armurier (cuirassier), au seizième siècle, d'après Sandrart.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 7 octobre 1878.

LUCIE DE LAMMERMOOR

Grand opéra en 4 actes, paroles d'Alphonse Royer et Gustave Vaëz, musique de DONIZETTI.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIERE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aiguës, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-pisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

N^o 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Cure N^o 65,311.

Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.

Cure N^o 45,270.

PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDARD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÊQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M^{me} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 65, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY & Co, LIMITED, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 OCTOBRE 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 % amortissable	75	05		Credit Foncier colonial, 300 fr.	360			Canal de Suez	765	50	
4 1/2 %	79	05		Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	375			Credit mobilier esp.	810		3 75
5 %	107			Soc. gen. de Credit industriel et comm., 125 fr. p.	680			Societe autrichienne	852	50	
Obligations du Tresor, l. paye.	304			Credit Mobilier	476	25	1 25	OBLIGATIONS.			
Dep. de la Seine, emprunt 1857	331			Credit foncier d'Autriche	360			Orleans	300		
Ville de Paris, oblig. 1865-1860	510			Est	698	71		Paris-Lyon-Mediterranee	350		
1865, 4 1/2 %	543	30		Paris-Lyon-Mediterranee	1098	73		Est	355		
1869, 3 1/2 %	412			Midi	840			Nord	363		
1871, 3 %	402			Nord	380			Ouest	356		
1875, 4 %	519	60		Orleans	1177	50		Midi	355		
1876, 4 1/2 %	520			Ouest	770			Charentes	39	50	
Banque de France	3070			Compagnie parisienne du Gaz	1330			C ^e Canaux agricoles	278	35	
Comptoir d'escompte	736			C. gen. Transatlantique	495			Canal de Suez	560		
Credit agricole, 300 f. p.	460										

CHEMIN DE FER D'ORLEANS.
GARE DE SAUMUR.
(Service d'été, 13 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures 8 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers) omnibus-mixte.
9 — 1 — — — — — solr, omnibus (s'arrête à Angers).
1 — 23 — — — — — solr, express omnibus (s'arrête à Angers).
4 — 10 — — — — — solr, omnibus-mixte.
7 — 15 — — — — — solr, omnibus-mixte.
10 — 37 — — — — — solr, express-poste.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.
8 — 31 — — — — — omnibus.
9 — 40 — — — — — omnibus.
12 — 40 — — — — — express omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — — solr, omnibus-mixte.
10 — 28 — — — — — solr, express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 25 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.



COFFRE-FORT INCOMBUSTIBLE ET INCROCHETABLE
DE
B. HAFFNER AÎNÉ
DE PARIS



L'usage du coffre-fort est très-répanu, et, à notre époque où chacun, industriel, fonctionnaire, officier ministériel, petit rentier ou commerçant, a sa fortune en valeurs mobilières et valeurs au porteur, il est devenu indispensable contre le feu et les voleurs.

Le plus grand nombre de ces coffres-forts pèchent par la construction qui est en bois revêtu de tôles; les autres par le mécanisme, et tous en général par les portes, qui ne sont jamais incombustibles et voici pourquoi: les fabricants sont obligés de perforent leurs portes d'outre en outre par des trous plus ou moins grands pour y loger leurs serrures et combinaisons. Chacun comprendra que si une porte est percée à jour, en cas d'incendie, la chaleur et la flamme passent à travers toutes ces ouvertures et brûlent ce que le coffre renferme. Il est facile de s'assurer du fait, en dévissant la plaque qui couvre la combinaison.

Quant aux voleurs, trouvant des trous tout faits, ils ne s'amuse pas à en percer d'autres pour forcer la caisse.

M. HAFFNER aîné, de Paris, l'un des constructeurs de coffres-forts les mieux posés de la capitale, s'est livré à une étude sérieuse de tous les systèmes, et, après de nombreux essais, est arrivé à en construire un nouveau qui défie toute concurrence et a été admis à l'Exposition pour sa serrure perfectionnée.

Voici en quoi consistent les améliorations apportées par la Maison HAFFNER aîné:

- 1° Suppression complète du bois, coffres tout fer et à doubles parois, chacune d'une seule pièce;

l'intervalle des deux caisses est rempli de matières ininflammables et complètement réfractaires;

- 2° Suppression des goujons qui servent à faire pivoter les portes; ils sont remplacés par des cois de cygne qui ont l'avantage de ne pas s'user comme les goujons et permettent aux portes de se développer entièrement, de façon à laisser libre toute l'entrée de la caisse;
- 3° Remplacement des serrures à gorges et à pompes, ainsi que les combinaisons de lettres visibles par des serrures à combinaisons invisibles, très-simples, mais d'une sûreté et d'une précision telles, qu'elles défient les plus habiles crocheteurs. La combinaison est facile à comprendre et à s'en servir même la nuit sans lumière;
- 4° La serrure et la combinaison invisibles, réunies ensemble, ne forment qu'une seule pièce placée dans l'épaisseur de la porte, entre la matière réfractaire; de cette façon, aucun trou ne traversant ladite porte, cette dernière reste pleine et se trouve par ce fait aussi incombustible que le coffre lui-même.

Ainsi compris, le coffre-fort est véritablement incrochetable et incombustible. Les expériences publiques, ainsi que les incendies de la Commune, ont plus que suffisamment prouvé l'incombustibilité des coffres-forts Haffner aîné, tandis que des milliers d'autres ont péri corps et biens.

Se méfier des systèmes à bon marché. On est parvenu à fabriquer des coffres-forts qui n'en portent que le nom, mais qui ne peuvent résister ni au feu ni aux voleurs, bien qu'on les vende pour remplir ces conditions.

Seul dépôt, pour tout le département de Maine-et-Loire, à la librairie et imprimerie **GODET**, place du Marché-Noir, à Saumur.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

Ensemble ou séparément.
Commune de Dampierre.

Rue des Morains, maison avec jardin, servitudes, cave et pressoir.
Rue de l'Eglise, un clos de vigne, affilé d'arbres fruitiers, contenant 1 hectare 22 ares, avec maisonnette.
A la suite dudit clos, 22 ares de vigne, partie enclose.
Au Petit-Jeu, 11 ares de vigne, partie enclose.
S'adresser audit notaire. (462)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour la Toussaint prochaine (1878),
LA FERME DE LA CHAUVETTE
Commune de Saint-Lambert,
Contenant environ 4 hectares 27 ares.
On pourra y joindre un pré, même commune.
S'adresser audit notaire. (490)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire,
A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS, notaire,
Le dimanche 13 octobre 1878, à midi.

UNE MAISON
Située à Saumur, quai de Limoges, n° 53,
Précédemment occupée par M^{me} veuve Vata-Droulin.
S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, 23.

A LOUER

A la Toussaint,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue d'Orléans, 99.
S'adresser à ce notaire. (486)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
PRÉSENTMENT,
UNE MAISON
AVEC COUR ET JARDIN,
Située à Saumur, place des Récollets, appartenant à M. Lecocq-Neustedt.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER
PRÉSENTMENT,
LA MAISON DE MAÎTRE DE PLAISANCE
Commune de Villebernier, à 3 kilomètres de Saumur,
Avec cour, servitudes et grand jardin.
S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

A VENDRE

CHARMANTE
PETITE MAISON D'HABITATION
PROPRE AU COMMERCE
Avec jardin renfermé de murs, située à l'entrée de la ville de Bourgueil.

A VENDRE

OU A LOUER
L'HOTEL DU LION-D'OR
Situé ville de Bourgueil, place Hublin.
Jouissance au 1^{er} janvier 1879.
S'adresser à M^e FLEURIAU.

A LOUER

PRÉSENTMENT,
BEL APPARTEMENT AU 4^{ème} ETAGE
Quatre pièces, cour, cave, etc.,
Rue Royale, n° 63,
S'adresser à M. BARBIN-MORICET.

VILLE DE SAUMUR.

ADJUDICATION

Des Fournitures de Livres et d'Articles de Bureau, que nécessitera, pendant l'année scolaire 1878-1879, la gratuité accordée aux enfants qui fréquentent les Ecoles communales laïques de Saumur.

Le Maire de la ville Saumur prévient les libraires et les fournisseurs d'articles de bureau, que le jeudi 17 octobre 1878, à une heure précise de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à l'adjudication publique, en un seul lot, au rabais et sur soumissions cachetées, des fournitures de livres et d'articles de bureau que nécessitera, pendant l'année scolaire 1878-1879, la gratuité accordée aux enfants qui fréquentent les Ecoles communales laïques de Saumur.

Les concurrents peuvent se présenter au secrétariat de la Mairie, tous les jours, de dix heures du matin à quatre heures du soir (fêtes et dimanches exceptés), pour prendre connaissance du cahier des charges, de la nomenclature et des types des objets à fournir, ainsi que de la série des prix, sur l'ensemble desquels le rabais devra porter.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 3 octobre 1878.
Le Maire,
LECOY.
(496)

VENTE DE BESTIAUX

ET

MATÉRIEL D'AGRICULTURE

A la ferme de Jalesnes, près le bourg et commune de Vernantes, canton de Longué (Maine-et-Loire), le vendredi **18 octobre 1878, à midi.**

Il sera vendu:

Un bon cheval, deux mules, dix belles vaches, douze porcs, charrettes et chartrues en tous genres, moulins à vanner et à farine, machines agricoles à faucher le blé, à faucher l'herbe, à couper carottes et betteraves; machine à battre.

On paiera comptant, plus 10 p. 0/0 en sus. (487)

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

ON DEMANDE un jeune homme,
de 15 à 16 ans, désirant apprendre le commerce.
S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT
DENTISTE,
Place de la Bilange, n° 4.

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

UN HOMME, libéré du service militaire, muni de bons certificats, demande un emploi.
S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE, disposant de plusieurs heures, désire tenir comptabilité ou autres écritures.
S'adresser au bureau du journal.

MÉDOC: 150 fr. la barrique et au-dessus. Echantillons franco contre 2 fr. en timbres-poste. Ecrire à P. RANTIER, propriétaire à Pauliac (Médoc). (231)

PÊCHE APPAT INFAILLIBLE à la ligne. Barbillon, Chabot, Brème, Gardon. Pas de ruse. Pour recevoir franco recette d'appât et pêche, envoyer 2 fr. en mandat, à J. BOURNON, à Vierzon (Cher). (231)

18, rue Beaurepaire, Saumur.

L. LE BRAS
BANQUIER

LA MAISON SE CHARGE:

- 1° De l'achat, de la vente au comptant et à terme de toutes valeurs cotées et non cotées à la Bourse de Paris ou se négociant en Banque (sans autre commission que le courtage officiel fixé par la Chambre syndicale des agents de change à la Bourse de Paris), c'est-à-dire 1 fr. 25 par 1,000 francs. — 25 centimes par titre ne dépassant pas 200 francs. — Minimum de courtage, 1 franc.
- 2° De l'encaissement immédiat (sans bordereau ni classement) de tous effets publics, coupons de rente, d'actions et d'obligations de toutes valeurs françaises et étrangères, à raison de 25 centimes par cent francs.
- 3° L'ENCAISSEMENT EST GRATUIT pour tous les clients ayant fait des opérations dans la maison.
- 4° De la vérification des tirages de toutes les valeurs françaises et étrangères et du remboursement des titres sortis.
- 5° De souscrire SANS FRAIS à toutes les émissions publiques.
- 6° De faire GRATUITEMENT les versements, échanges de titres, conversions et transports de toutes valeurs. Renouvellement des titres auxquels manquent des feuilles de coupons.
- 7° De faire les recouvrements de tous effets de commerce sur la France et l'Etranger.
- 8° Service de Chèques sur Paris.

Tous les ordres doivent être adressés à M. LE BRAS, banquier, 18, rue Beaurepaire, à Saumur.

On répond aux lettres par retour du courrier.

NOTA. — La maison ne reçoit aucune espèce de fonds en dépôt. Les bureaux sont ouverts de 9 à 6 heures, dimanches et fêtes exceptés.

Saumur, imprimerie de P. GODET.